EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 Il du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : — PLU ou carte communale ? — élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :					
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet				
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?					

2. Coordonnées

	Monsieur Gilles THIZY, Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge de la cohésion territoriale
administratifs : adresse, téléphone,	Saint-Etienne Métropole 2 avenue Grüner — CS 80257 42006 Saint-Etienne cedex 1

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Vot	e territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?
Oui	19 décembre 2013 procédure de révision du SCoT Sud Loire en cours

	PLU approuvé le 07 janvier 2008, et dont la dernière modification (simplifiée) date du 03 avril 2019 Le PLU de Saint-Etienne n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale
	Procédure d'élaboration du PLUi de Saint-Etienne Métropole prescrite le 20 décembre 2018
Oui	Le projet de modification concerne des adaptations très marginales du règlement, du plan de zonage et des OAP. Il vise aussi à introduire une nouvelle OAP intitulée Nature en Ville, qui est la transcription d'une étude environnementale réalisée sur la commune de Saint-Etienne (étude « Trame verte et bleue » menée en 2017 par COLOCO Paysagistes). Cette OAP ne concerne que la partie urbanisée de la ville centre (hors communes de Saint-Victor et Rochetaillée.

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	171 924
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	79,97 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	0 m ²
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre: document graphique du plan en vigueur ou du projet	La modification du PLO ne vient pas modifier la repartition actuelle.

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint-Etienne s'appuie sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui définit 7 ambitions :

Les ambitions pour le territoire stéphanois

Un habitat renouvelé

La dynamique économique renforcée

Des équipements à la hauteur d'une grande métropole

Une ville au cœur d'un réseau d'échanges

Un paysage révélé pour embellir le cadre de vie

Un patrimoine vivant porteur d'avenir

Une meilleure prise en compte de l'environnement

Le PADD retient en particulier 5 grandes orientations qui abordent le thème de la nature en ville, sous plusieurs angles :

le cadre de vie et la santé (espaces verts de proximité à multiplier dans les quartiers ...)

le cadre de vie et le paysage (collines et leurs jardins familiaux à préserver, belvédères sur la ville et perspectives depuis la ville vers les espaces naturels ...)

l'accès aux espaces de nature, par le développement de nouvelles pratiques (itinéraires pour les modes doux à partir des quartiers ...) la protection des espaces-ressources environnants (terres agricoles et milieux forestiers).

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Afin de rendre visible le projet « Nature en ville » dans sa globalité et dans sa cohérence, il est proposé de créer dans le PLU de Saint-Etienne une Orientation d'Aménagement de Programmation (OAP) dénommée « OpAS Nature en ville ». (le terme OpAS est utilisé dans un souci de cohérence avec les pièces existantes du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Etienne : OpAS = Orientation particulière d'Aménagement de Secteur).

Dans son contenu, l'OpAS « Nature en ville » définit les grandes lignes d'un plan d'actions en faveur de la nature en ville.

L'OpAS est établie en cohérence avec les axes du PADD relatifs à la nature en ville. Elle exprime à la fois l'interdépendance des espaces de nature au sein de la ville, et la cohérence de l'ensemble des continuités écologiques définies par l'étude Coloco. L'OpAS apporte une dimension structurante au projet urbain stéphanois (PADD), reposant sur la mise en réseau des espaces de nature. La présente OpAS se réfère à la trame verte et bleue dans la partie urbaine de la ville. La trame verte et bleue des parties rurales du territoire stéphanois (Saint-Victor et Rochetaillée) n'est pas concernée par la présente modification.

Enfin, la modification comporte une vingtaine d'adaptations marginales du règlement, du plan de zonage, ou des OAP. Elle vient aussi créer des emplacements réservés pour le service public. Elle s'inscrit en cela dans la pratique régulière d'une commune de plus de 170 000 habitants, qui compte en général un train de points de modification de son PLU par an.

Dans le cadre d'une procédure de modification, aucune délibération de prescription n'est formellement requise par les textes.

3.6 Vo	tre projet	t concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?	
	Non		
	.1		

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procé	dures	?	Landing the first of the second
		non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		Non	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Non	
3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il co	oncer	né pa	
		no n	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des- territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone mont.zone m ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		Non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?	Oui		
Autres: Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional			Parc Naturel Régional du Pilat. Cependant aucune des dispositions du projet de modification ne se situe dans la partie de la commune comprise dans le périmètre du PNR.
3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution per modification / révision allégée), précisez le secte Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + Sans objet	eur co de loc	n cer n aliser	né par le projet ? le projet au sein de la commune + plan de situation

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN)?

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
	Commune de centralité urbaine
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	
4.1.1 Si votre projet permet la création de logeme	nts, précisez :
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?	
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?	La modification du PLU n'a pas pour objet d'augmenter substantiellement les capacités en logement sur la commune.
Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	15 logements pourraient être créés Boulevard des mineurs et 15 autres boulevard Vivaldi. L'augmentation de hauteur autorisée sur la rue Gambon permettrait de créer 16 logements supplémentaires. Tous ces secteurs sont situés dans le tissu urbain existant.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?	12% (11832 logts)
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet appliquet-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet avec la modification
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	0 m²
Quelle sera la surface moyenne par logement?	Sans objet
commune et quelles sont les mesures associées de n	s besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre naîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre
Le projet de modification n'a aucune incidence sur ces que développe par densification, reconversion de friches urbanes de la conversion de la conversion de friches urbanes de la conversion de la conve	uestions : pas de consommation d'espace agricole ou naturel. La ville se

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activit	és économiques, industrielles ou commerciales, précisez :
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Pas de nouvelle zone d'activités prévues ni d'extension. Seulement des adaptations des OAP ou du règlement des zones économiques existantes.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: uelle est leur surface actuelle (occupée et disponible)? quel est leur taux d'occupation?	Le projet de modification est sans rapport avec ces questions
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ? Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en a	
Voir dossier projet de modification joint en annexe : Plateau	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers	515	
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?	:	
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
	Non	
Des espaces agricoles ?		
	Non	
Des espaces boisés ?		

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	Non	
Complétez si nécessaire		

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?		Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ?		Non	Dispositions du projet de modification situées en dehors de tout périmètre Natura 2000
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map			
Un parc naturel national ou régional ?		Oui	PNR du Pilat - La modification est sans incidence sur le Parc
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?		Non	
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map			
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?		Non	
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map			
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement?		Non	
https://www.eaurmc.fr/			
https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html			
http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
Complétez si nécessaire	TANK!		

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Etude COLOCO - 2017
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysager82.map	Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?		Si oui, le(s)quel(s) ?	
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?	ganga kata Kasalan agar Kabalan sa
Site classé ou projet de site classé ?	Non		
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map			
Site inscrit ou projet de site inscrit ?	Non		
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map			
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?	Non		
Éléments majeurs du patrimoine ?	Non		
http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/			
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage?	Non		
Complétez si nécessaire	1	44.74.4.74.4.77.77.77	

4.6 Ressource en eau			[1] 1 : 1 : 1 : 1 : 1 : 1 : 1 : 1 : 1 : 1
Captages	[5,5] [3,5]		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées e	et eaux	pluvial	9 S
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?			Sans rapport avec la modification
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			Sans rapport avec la modification
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			Sans rapport avec la modification
Complétez si nécessaire			h
			-

4.7 Sols et sous-sol		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?		Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?	Non	
http://basol.developpement- durable.gouv.fr/recherche.php		
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?	Non	
http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp? DPT=63&carte=		
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	Non	
Complétez si nécessaire		

4.8 Risques et nuisances		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?		Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Non	
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	Non	
Nuisances ?	Non	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	Non	
Complétez si nécessaire		

4.9 Air, énergie, climat		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?		Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur Oui votre territoire		Gare, transports en commun par tramway, bus et trolleybus
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie	non	

4.9 Air, énergie, climat	e se esse Action		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	Oui		Le projet « Nature en Ville » fait partie des actions du Plan Climat Energie Territorial de Saint-Etienne Métropole pour la période 2019 – 2025 (axe stratégique : adaptation au changement climatique)
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Æ
	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	la russintime
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques,)	Dorsier Joint
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP,)	B 635 433

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date: Sair. Etienne

ANNEXE 1

Contacts

ldentification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.		
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Philippe FARDOUX Chargé de mission	
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Saint-Etienne Métropole Direction du Développement Territorial Service Planification 2 avenue Grüner – CS80257 42006 Saint-Etienne cedex 1 04 77 49 21 41 philippe.fardoux@saint-etienne-metropole.fr	

